

Loi sur l'urbanisme
L.C.Nun., ch. P-90
Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation*

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 31 mai 2024 de la *Loi sur l'urbanisme* :

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
La version française de l'article 2	économique et pratique, de planifier	économique et pratique de planifier
La version française du paragraphe 7(1)	qui a adopté un plan directeur,	qui a adopté un plan directeur
La version française de l'alinéa 7(2)a)	nécessaires à la mise en oeuvre	nécessaires à la mise en œuvre
La version anglaise du paragraphe 10(1)	the <i>Expropriation Act</i> or otherwise,	the <i>Expropriation Act</i> or otherwise
La version anglaise du paragraphe 11(1)	Notwithstanding	Despite
Paragraphe 44(3)		
La version française du paragraphe 20(1)	la disposition le déplacement, l'agrandissement, la modification, la réparation, l'enlèvement ou la démolition d'un bâtiment, l'excavation ou l'affectation,	la disposition, le déplacement, l'agrandissement, la modification, la réparation, l'enlèvement ou la démolition d'un bâtiment, l'excavation ou l'affectation
La version anglaise du paragraphe 25(1)	three public places in the municipality,	three public places in the municipality
La version française du paragraphe 29(1)	Le conseil peut, par règlement	"Le conseil peut, par règlement,
La version française du paragraphe 32(1)	l' « occupant »	l'« occupant »
La version anglaise du paragraphe 32(3)	Supreme Court	Nunavut Court of Justice
L'article 33		
Les paragraphes 51(1), (2), (3) et (4)		
L'article 52, y compris les alinéas b) et c)		

Les paragraphes 53(1) et (2)		
La version française du paragraphe 32(3), y compris la note marginale L'article 33 Les paragraphes 51(1), (2) et (4) L'article 52, y compris les alinéas b) et c) Les paragraphes 53(1) et (2)	Cour suprême	Cour de justice du Nunavut
La version anglaise de l'alinéa 32(6)a)	where the notice is served personally	where the notice is served personally,
La version française du paragraphe 36(2)	« de se conformer à l'arrêté »	« de se conformer à l'arrêté, »
La version française du paragraphe 44(3)	Par dérogation au	Malgré le
La version française de l'alinéa 42(4)e)	imposer les conditions supplémentaire	imposer les conditions supplémentaires
La version française de l'article 47	Si une réserve ne paraît pas requise pour aucune de ces fins	Si une réserve ne paraît requise pour aucune de ces fins

Mise en garde : la codification du 31 mai 2024 de la *Loi sur l'urbanisme* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.